
POLITIQUE

En vigueur le : 9 septembre 1998

Domaine : **ÉLÈVES**

Révisée le : 29 janvier 2020

SIGNALEMENT DES ABSENCES DES ÉLÈVES

ÉNONCÉ

Le Conseil scolaire catholique MonAvenir (Csc MonAvenir) reconnaît que la sécurité des élèves est une priorité.

BUT

Le Csc MonAvenir entend favoriser l'assiduité scolaire et de diminuer l'absentéisme de tous les élèves fréquentant ses écoles.

À PRESCRIRE

Le Csc MonAvenir s'attend à ce que chaque école :

- a) prenne l'assiduité des élèves de façon quotidienne;
- b) signale toute absence d'un élève à son parent ou tuteur si celle-ci n'a pas été justifiée par les parents ou tuteurs;
- c) informe les parents ou tuteurs dès le début de l'année scolaire de leurs rôles et responsabilités en matière d'assiduité et des procédures à suivre lors de l'absence de leur enfant;
- d) explique aux membres du personnel de l'école leurs rôles et responsabilités face à la prise d'assiduité et au signalement des absences des élèves;
- e) maintient un dossier d'assiduité à jour pour chacun de ses élèves;
- f) suit les procédures prescrites lors d'absences répétées, non justifiées ou irrégulières des élèves.

RÉFÉRENCES

[Politique/Programme Note n° 123, Bonne arrivée à l'école, ministère de l'Éducation de l'Ontario](#)
[ÉLV.6.1 - Absences fréquentes des élèves](#)